

LA VALORISATION DU SPORT DANS LES ESPACES URBAINS MÉTROPOLITAINS

RÉSUMÉ

À l'heure de l'économie globalisée et de la modernisation urbaine, les villes intègrent de plus en plus des marqueurs urbanistiques dont l'ampleur et la nature correspondent aux standards internationaux (centres d'affaires, immeubles de grandes hauteurs, enseignes étrangères, *chinatowns*). L'inscription du sport en ville fait aujourd'hui partie intégrante des modèles urbains mondialisés. Le développement des sports urbains, *street sports* chez les anglo-saxons, est révélateur d'une nouvelle logique de consommation des sports et des loisirs. À travers l'étude des pratiques sportives en ville, plus particulièrement dans les espaces publics, cette note cherche à analyser le rôle des pouvoirs publics et des acteurs privés sur l'inscription du sport dans les espaces urbains métropolitains. Les comparaisons internationales permettront d'évaluer les stratégies urbaines et les actions publiques retenues par les métropoles dans un marketing urbain mondialisé.

MOTS-CLÉS

Ville, sports urbains, espaces publics, pratiques sportives, pouvoirs publics, marketing urbain, urbanisation, globalisation.

INTRODUCTION

D'après le dernier recensement du ministère des Sports, 16,1 millions de licences sportives ont été délivrées en France en 2016¹. Cinq fédérations unisport olympiques (football, tennis, équitation, judo et handball) et quatre fédérations multisports (UNSS, UGSEL, USEP et FFEPGV) distribuent à elles seules plus de 50 % des licences sportives². Toutefois, un décalage entre le nombre de licenciés et de pratiquants est observable. En 2010, près de 34 millions de Français (environ 65 %), âgés de 15 ans et plus, résidant en France, ont déclaré avoir pratiqué, au cours des douze derniers mois, une ou plusieurs activités physiques ou sportives (APS), au moins une fois par semaine³. L'adhésion à des clubs privés, la diffusion du sport en entreprise et le développement des pratiques autonomes participent au renforcement du nombre de pratiquants.

Lieux des concentrations humaines et des activités, les villes reflètent en partie les mutations en matière de pratiques sportives. En France, la part de la population urbaine s'élève à 77,5 %⁴. 90 % des citadins, vivant dans des unités urbaines de plus de 100 000 habitants, pratiquent une APS⁵. Les équipements normés (terrains de grands jeux, bassins aquatiques, courts de tennis, salles de pratiques collectives) sont les principaux lieux de pratiques des usagers. La France compte plus de 310 614 équipements sportifs, soit en moyenne 47 équipements sportifs pour 10 000 habitants⁶. Malgré un maillage dense et relativement équilibré des équipements sportifs sur l'ensemble du territoire, les pratiques sportives dans les espaces urbains s'orientent vers une plus grande autonomie.

En ville, les espaces publics sont aujourd'hui des lieux de pratiques privilégiés pour les usagers. Les rues, les places, les parcs, les squares, les quais, les esplanades sont particulièrement révélateurs des recompositions des pratiques sportives. Des sports à l'origine pratiqués en pleine nature ou en salle s'adaptent désormais au paysage urbain (le *fitness* en plein air, le basket de rue ou *streetball*, le *citytrail* ou *urban trail*). De nouvelles APS appartenant à la famille des « sports urbains » ou « sports de rue » (*street sports*) ont connu un développement rapide au cours des années 1990. Ainsi, le roller, la patinette, le

1. Recensement annuel réalisé par la Mission des études, de l'observation et des statistiques (MÉOS) auprès des fédérations sportives agréées par le ministère des Sports, 2016.

2. CLÉRON Éric, « Les licences et clubs des fédérations sportives agréées en 2014 », *INJEP - Stat-Info*, n° 16-04, 2016, 8 pages.

3. THIÉRY Patrick, « Les pratiques physiques et sportives en France : panorama général », dans ministère des Sports, Insep et MEOS, *La pratique des activités physiques et sportives en France. Résultats de l'enquête menée en 2010 par le ministère en charge des Sports et l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance*, Paris, Éditions de l'Insep, 2016, p. 7.

4. Données de l'Insee, 2007. CLANCHÉ François et RASCOL Odile, « Le découpage en unités urbaines en 2010. L'espace urbain augmente de 19 % en une décennie », *Insee Première*, n° 1364, 2011, p. 1.

5. THIÉRY Patrick, « Les pratiques physiques et sportives en France : panorama général », dans ministère des Sports, Insep et MEOS, *La pratique des activités physiques et sportives en France. Résultats de l'enquête menée en 2010 par le ministère en charge des Sports et l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance*, Paris, Éditions de l'Insep, 2016, p. 10.

6. D'après les données du Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques (RES) au 12/12/2017.

LA VALORISATION DU SPORT DANS LES ESPACES URBAINS MÉTROPOLITAINS

double dutch, le foot à 5, le golf urbain, le parkour (*free running*) connaissent une augmentation constante de leur nombre de pratiquants. Situées au croisement des disciplines, des pratiques autrefois considérées comme extrêmes font désormais parties des sports olympiques (BMX, skateboard).

Pour les autorités politiques des grandes métropoles, l'aménagement des espaces publics, l'installation d'équipements à usages sportifs et l'organisation de manifestations sportives sont devenus des marqueurs urbanistiques dont l'ampleur et la nature correspondent aux standards internationaux. Ainsi, le partage de la voirie (à pied, en patins, en vélo, en poussette, en voiture), l'installation d'agrès et de parcours sportifs pour la pratique de la gymnastique et de la musculation, la création de terrains de jeux de ballons (plateaux multisports et d'EPS⁷), favorisent le développement des pratiques sportives en ville. Les municipalités participent activement à l'impulsion de ces pratiques. À l'image des aires de *fitness* à Strasbourg et Metz, cette activation sociale se manifeste parfois par la mise à disposition de coachs employés ou rémunérés par les municipalités.

Les manifestations sportives tels les marathons et semi-marathons (New York, Londres, Berlin, Paris) concourent aussi à l'inclusion du sport dans les espaces publics et au marketing urbain mondialisé. Conscients des retombées économiques, les acteurs privés jouent un rôle majeur dans le financement et l'organisation de ces événements. Les grandes marques d'équipementiers prennent de plus en plus part au développement des pratiques sportives communautaires en ville (Adidas, Nike, Asics). Le numérique (réseaux sociaux, applications) est d'ailleurs un support privilégié pour organiser les entraînements et les courses. En 2018, la communauté Adidas Runners Paris (ARP) compte plus de 60 000 coureurs répartis dans neuf équipes implantées dans différents quartiers de la capitale (Bastille, Bir-Hakeim, République, Batignolles, Belleville)⁸. Le marquage sportif et les nouvelles modalités de pratique dans les espaces publics s'inscrivent dans une démarche identitaire et post-moderne de la ville sous l'effet des dynamiques de la globalisation.

Pour autant, l'inscription du sport dans le paysage urbain se manifeste-t-elle de manière comparable dans les métropoles globalisées ?

Les espaces publics des villes offrent des exemples éclairants sur l'augmentation du nombre de pratiquants et le développement des pratiques sportives des usagers, ainsi que les décisions politiques instaurées par les autorités locales. Ainsi, une analyse strictement urbaine permet de présenter les mécanismes et les processus de ces manifestations spatiales.

1. LES ESPACES PUBLICS : DES LIEUX DE PRATIQUES SPORTIVES PRIVILÉGIÉS POUR LES CITADINS

D'après une étude européenne, 40 % des Français déclarent pratiquer une activité physique en *outdoor*, c'est-à-dire « en plein air »⁹. En Europe, la notion de sport *outdoor* recouvre une multitude de fonctions et d'usages. Les sports et loisirs de nature, ainsi que les pratiques sportives dans les parcs et jardins en milieu urbain y sont généralement associés. La banalisation du mot à partir du milieu des années 2000 rend difficile la définition de ce terme. Cette note privilégie donc l'utilisation du terme de sport urbain, *street sport*, pour désigner les pratiques sportives dans les espaces publics des villes. 21 % des activités pratiquées dans la vie de tous les jours le sont dans des lieux de libre accès en milieu urbain¹⁰. En ville, les sportifs ont de plus en plus tendance à s'approprier les espaces publics. Dans ce cadre, une classification des lieux en fonction de leurs caractéristiques d'aménagement et de leurs usages peut être établie.

1.1 LES ESPACES PUBLICS NON-AMÉNAGÉS

Les espaces publics (rues, places, parvis, quais, dalles), c'est-à-dire l'ensemble des espaces physiques de rassemblement ou de passage, de non-appropriation à l'usage de tous, sont aujourd'hui des lieux de pratiques sportives pour les habitants et les passants. Des espaces initialement ni réservés, ni affectés à la pratique sportive deviennent des lieux de passage (jogging, randonnée, marathon, cyclisme), des terrains improvisés (football, skateboard, BMX, musculation, gymnastique) ou des lieux de spectacle pour les promeneurs. Le mobilier urbain, c'est-à-dire l'ensemble des objets et dispositifs, publics ou privés, installé (bancs publics, potelets, murets, barrières) y est parfois détourné pour les entraînements (*urban training*).

1.2 LES ESPACES NATURELS DE LOISIR

Les espaces naturels de loisir (bois, parcs, bases de loisirs) sont aussi des lieux de pratiques pour les citoyens. Des usages et des niveaux de pratiques spécifiques apparaissent en fonction des villes. Ainsi, à New York, Central Park est un lieu très fréquenté par les sportifs. Au-delà des équipements normés (cours de tennis, patinoires, piscine) et des terrains de sport aménagés (baseball, basketball, football), les pratiques dites « libres » (running, *fitness*, musculation urbaine) sont omniprésentes. Dans les villes chinoises, de nombreux habitants effectuent leurs promenades de santé et leurs exercices de tai-chi dans les parcs et les jardins. Ces espaces naturels de loisir jouent un rôle majeur dans l'organisation des villes chinoises et nord-américaines. *De facto*, ce sont des lieux de pratiques sportives privilégiés pour les usagers. Par ailleurs, certains lieux initialement non destinés à la pratique sportive connaissent des réaffectations fonctionnelles, car les usages et les modes de vie des habitants évoluent. Ainsi, à Berlin, le site de l'ancien aéroport de Tempelhof situé dans le centre-ville est, depuis 2010, un parc public à vocation culturelle (concerts, spectacles) et sportive (vélo, roller, kite-roller, go-kart).

Par ailleurs, et presque par renversement de la tendance, l'activité physique dans ces lieux de pratique s'inspire directement des sports de nature. Ainsi, les salles d'escalade « ludiques » et le *street fishing* revendiquent des liens essentiels avec les arts urbains. Nous assistons donc à un déplacement de la pratique des sports et loisirs de nature, originellement en plein air, en ville. D'après le baromètre des sports et loisirs de nature en France du Pôle ressources national

7. Les plateaux multisports et plateaux d'EPS relevés par le recensement des équipements sportifs sont des petits terrains de proximité fermés qui permettent la pratique de plusieurs activités sportives (non spécialisées).

8. En 2017, l'ARP a créé son propre club d'athlétisme (Adidas Runners Paris - Le Club). Affilié à la Fédération française d'athlétisme (FFA), le club compte 17 athlètes sélectionnés au sein de la communauté (Team Pro).

9. Commission européenne (TNS Political & Social network), Eurobaromètre sur les activités physiques et sportives, Bruxelles, Commission européenne, 2018, p. 43.

10. Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du numérique et ministère des Sports, Prospective. Enjeux et perspectives des industries du sport en France et à l'international, Paris, Pôle interministériel de prospective et d'anticipation des mutations économiques, 2016, p. 38.

LA VALORISATION DU SPORT DANS LES ESPACES URBAINS MÉTROPOLITAINS

des sports de nature (PRNSN) et de l'UNION sport & cycle, 44 % des répondants envisagent à l'avenir leur pratique sportive libre à domicile, 43 % en milieu naturel et 28 % en plein air en milieu urbain¹¹.

1.3 LES ÉQUIPEMENTS EN ACCÈS LIBRE DANS L'ESPACE PUBLIC

Les équipements sportifs de proximité (plateaux multisports et d'EPS, *playgrounds*, skate parcs, terrains de pétanque) et le mobilier sportif installé (agrès de *fitness*, espalier, barres parallèles) participent pleinement à la valorisation du sport en ville. En France, près d'un quart des équipements sportifs (23,6 %) sont des équipements extérieurs et petits terrains en accès libre¹². Pour la moitié d'entre eux, la construction est antérieure à 1993. Dans Paris *intra muros*, de nombreux équipements en accès libre sont installés dans les espaces publics (sous les lignes du métro aérien, la Petite ceinture) et les espaces naturels de loisir (bois de Boulogne et de Vincennes, parcs, jardins). Ainsi, sur les berges de la Seine, du pont Royal au pont de l'Alma, des échelles de suspensions, des pistes d'accélération, des anneaux et des cordes ont été aménagés. Le développement des pratiques sportives et ludo-sportives en ville correspond à l'émergence d'une forme d'« urbanité sportive »¹³.

Ces équipements urbains de proximité, destinés à une population locale, se retrouvent souvent dans les quartiers populaires et leurs environs immédiats. Ainsi, dans les Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), nous comptons en moyenne 41,8 équipements extérieurs et petits terrains en accès libre pour 10 000 habitants¹⁴, contre 11,1 pour 10 000 habitants à l'échelle nationale¹⁵. Ces constructions se sont multipliées durant les années 1980¹⁶. Pour les municipalités, ce type d'installations permet de répondre en partie au manque d'équipements normés. En France, les QPV se distinguent par une sous-représentation du nombre de licenciés. En 2016, environ 400 000 licences sont délivrées aux jeunes des QPV, soit 3,7 % du nombre total de licences délivrées. Dans ces quartiers, les pratiques autonomes dans les espaces publics et la fréquentation des équipements en accès libre se font davantage par opportunité que par une réelle envie des usagers de pratiquer librement.

Il convient de rappeler qu'en termes de politique publique, la ville se pense à l'échelle des municipalités et de plus en plus à celle des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Du fait de la croissance démographique et économique des agglomérations, les limites fonctionnelles deviennent de plus en plus caduques et difficiles à définir dans les grandes villes. À Paris, la structure fonctionnelle de l'agglomération doit aujourd'hui se comprendre à l'échelle de la région Île-de-France. En 2017, les communes du grand pôle de Paris (20,8 équipements pour 10 000 habitants) et de sa couronne péri-urbaine (48,8 équipements pour 10 000 habitants) comptent 31 052 équipements sportifs¹⁷. Ainsi, la valorisation du sport se pose différemment dans les villes-centres et les zones péri-urbaines.

2. LES CARACTÉRISTIQUES DES PRATIQUES SPORTIVES EN VILLE

2.1 DES PRATIQUES INTENSES ET AUTONOMES

En 2010, 46 % des pratiques sportives des personnes âgées de 15 ans et plus se déroulent en dehors d'un cadre fédéral¹⁸. Toutefois, il convient de rappeler que la définition du sport est très personnelle. Elle dépend de chaque individu et de son expérience. Pour certaines personnes, une piste cyclable peut être considérée comme un lieu de pratique sportive alors que pour d'autres, il s'agit d'un simple dispositif de voirie.

L'intensité des déplacements pédestres et à vélo permettent d'analyser en partie le niveau d'activité physique des usagers. D'après l'OMS, « les adultes âgés de 18 à 64 ans devraient pratiquer au moins, au cours de la semaine, 150 minutes d'activité d'endurance d'intensité modérée ou au moins 75 minutes d'activité d'endurance d'intensité soutenue¹⁹, ou une combinaison équivalente d'activité d'intensité modérée²⁰ ou soutenue »²¹. Seulement 42,5 % des Français âgés de 15 à 75 ans atteignent un niveau d'activité physique favorable à la santé (33,8 % pour les femmes, 51,6 % pour les hommes)²². Qu'elles soient à des fins utilitaires, sportives ou touristiques, les mobilités actives (marche, vélo, EDP²³) et douces (Vélo à assistance électrique, E-EDP²⁴) participent directement à l'inscription du sport en ville. Les trottoirs, les voies cyclables et les chaussées limitées à 30 Km/h sont d'ailleurs les principaux lieux de pratique. Dans les villes des pays développés comme Paris, Londres et New York, la distance moyenne qu'un piéton accepte de parcourir pour se rendre dans un lieu

11. Pôle ressources national des sports de nature (PRNSN), UNION sport & cycle et Laboratoire sur les vulnérabilités et l'innovation dans le sport (L-Vis), *Baromètre des sports et loisirs de nature en France*, Lyon, Université Claude Bernard - Lyon 1, 2016, 25 pages.

12. D'après les données du Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques (RES) au 12/12/2017.

13. ESCAFFRE Fabrice, *Espaces publics et pratiques ludo-sportives à Toulouse : l'émergence d'une urbanité sportive ?*, thèse de doctorat de géographie, Université de Toulouse-Le Mirail, 2005, 419 pages.

14. QPV *stricto sensu* et son périmètre immédiat dans un rayon de 1 000 mètres.

15. D'après les données du Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques (RES) au 12/12/2017.

16. AUGUSTIN Jean-Pierre, « Générations d'équipements sportifs. Diversification des lieux et des pratiques en agglomération bordelaise », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 79, 1998, pp. 5-13.

17. D'après les données du Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques (RES) au 10/10/2017.

18. D'après l'enquête sur « La pratique des activités physiques et sportives en 2010 », 65 % des personnes âgées de 15 ans et plus, résidant en France, ont déclaré avoir pratiqué, au cours des douze derniers mois, une ou plusieurs activités physiques ou sportives, au moins une fois par semaine. 19 % des personnes de cette tranche d'âge détiennent une licence dans une fédération sportive.

19. Une activité d'intensité soutenue « demande un effort important, le souffle se raccourcit et la fréquence cardiaque s'accélère considérablement » (Onaps, 2017).

20. Une activité d'intensité modérée « demande un effort moyen et accélère sensiblement la fréquence cardiaque » (Onaps, 2017).

21. OMS, *Recommandations mondiales sur l'activité physique pour la santé*, Genève, OMS, 2010, p. 8.

22. ESCALON Hélène, BOSSARD Claire et BECK François (dir.), *Baromètre santé nutrition 2008*, Saint-Denis, Inpes, 2009, p. 238.

23. Les Équipements de déplacement personnel (EDP) regroupent les skateboards, les trottinettes, les rollers, etc.

24. Les E-EDP regroupent les trottinettes électriques, les gyropodes, les monocycles, etc.

LA VALORISATION DU SPORT DANS LES ESPACES URBAINS MÉTROPOLITAINS

quelconque est de 1 km, contre 2 à 3 km dans les villes des pays émergents²⁵. Il s'agit souvent de déplacements routiniers comme accompagner les enfants à l'école, aller à son lieu de travail, ou bien faire des achats quotidiens.

La pratique sportive en ville est évolutive. De nouveaux sports urbains à l'image de la gymnastique urbaine (*urban training*), la musculation de rue (*street workout*) et la grimpe urbaine (*urban climbing*) se développent. Dès lors, il est aujourd'hui très difficile de quantifier le nombre de pratiquants. Ces pratiques varient aussi en fonction de l'âge et de la catégorie socio-professionnelle des individus. Ainsi, le vélo (26 %), la course à pied (26 %) et la randonnée (25 %) figurent parmi les activités sportives les plus exercées de manière autonome, en particulier chez les moins de 35 ans²⁶. Dans les grandes métropoles, la généralisation du processus de gentrification²⁷, c'est-à-dire le processus de transformation d'un quartier modeste ou déshérité, qui, par l'intermédiaire d'une opération urbaine, voit s'installer une population plus aisée, contribue au développement de certaines pratiques sportives et ludo-sportives. Les randonnées urbaines et le *street fishing* sont aujourd'hui des pratiques à la mode. En ville, les ouvertures de sentiers de randonnée tendent à se multiplier : le GR 2013 à Marseille, le Broadway Transect à New York, le Tunis Houmami à Tunis, le sentier du Grand Paris en Île-de-France²⁸.

Les sports urbains émergents tels que les sports de « glisse urbaine » (roller, skateboard, trottinette), les sports de balle sur surface réduite²⁹ (basket de rue, 3x3, tennis-ballon, futsal, foot à 5) et les pratiques dites « originales » (double-dutch, golf urbain, street hockey) amplifient la montée en puissance de l'autonomie, notamment chez les plus jeunes. Ainsi, chez les personnes âgées de 16 à 25 ans, les pratiques sportives en milieu urbain sont passées de 22 % en 2015 à 26 % en 2017³⁰. 9 % d'entre elles déclarent pratiquer un ou plusieurs sports urbains. La gratuité explique en partie le développement du *street sport*. Les tarifs des mises à disposition des salles et des équipements sportifs payants peuvent être des freins à la pratique sportive. Respectivement 89 % et 58 % des Français considèrent que s'abonner à une salle de *fitness*/musculation ou bien être licencié dans un club sportif est onéreux³¹. Le coût des offres est donc un facteur déterminant des modalités de pratique.

La digitalisation du sport, *smart connectivity*, contribue activement au développement des pratiques sans encadrement. Le partage des performances sur les réseaux sociaux, l'accès à des cours gratuits en ligne, le téléchargement d'applications de coaching sportif (FizzUp, Bodyweight, Wineven, Nike+ Training Club, Décathlon) accélèrent cette tendance. Pour le sportif urbain, l'achat d'outils de tracking et de coaching (montres, bracelets podomètres et tensiomètres, cardio-fréquencemètres, GPS Running) fait partie de son mode de vie et répond à une nouvelle logique de consommation. En France, la dépense annuelle moyenne des pratiquants réguliers s'élève à 253 € (chaussures, textile, accessoires)³². Même si les pratiques fédérales continuent de progresser, les offres des clubs et des collectivités répondent de moins en moins aux demandes des usagers. *De facto*, les pratiquants, notamment ceux des villes, se réorientent vers des pratiques plus flexibles et autonomes. Ces nouvelles pratiques sportives symbolisent en partie l'avènement de la société de consommation et le développement de la société de loisirs.

2.2 DES PRATIQUES INFORMELLES ET SPONTANÉES

Les pratiques sportives urbaines concernent majoritairement les personnes qui résident dans les villes et la proche banlieue, et celles concernées par les mouvements pendulaires. Ce sont des pratiques de proximité par rapport aux lieux de travail et de résidence. En Île-de-France, 80 % des lieux de pratique se situent à proximité du domicile³³. Organisées de manière informelle et spontanée, ces pratiques connaissent une flexibilité du cadre et des horaires de pratique, en particulier sur la tranche d'âge 25-35 ans. Trois pics d'intensité sont observables durant la journée : le matin, le midi aux alentours de l'heure du déjeuner (*walking lunch*) et en début de soirée³⁴. L'évolution de ces pratiques sportives illustre le décloisonnement entre les sphères privée et professionnelle. Le développement des initiatives et des offres sportives en milieu professionnel contribuent à cette dynamique : associations sportives d'entreprise, structures sportives intégrées, pratiques libres auto-organisées, stages *outdoor*. À l'échelle mondiale, les tranches horaires des pratiques en ville sont largement comparables, car la structure salariale s'organise de manière analogue.

Les pratiquants développent des logiques d'action en fonction de leurs motivations et des heures de la journée. La santé, la détente et la dépense physique figurent parmi les principaux motifs d'action des pratiquants³⁵. En Île-de-France, respectivement 80 % et 83 % des sportifs réguliers âgés de 15 ans et plus déclarent pratiquer une activité sportive pour des raisons de santé et de loisir/détente³⁶. La pratique sportive à caractère récréatif tend à progresser notamment dans les villes des pays émergents et en développement. La hausse du pouvoir d'achat et l'augmentation du temps libre influent sur le développement des activités sportives et ludo-sportives (Rio de Janeiro, Pékin, Shanghai, Le Cap).

25. MERLIN Pierre, « Marche à pied », dans MERLIN Pierre et CHOAY Françoise (dir.), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF, 2005, p. 520.

26. UNION sport & cycle, *Les pratiques sportives et les équipements de proximité*, Paris, UNION sport & cycle, 2016, p. 7.

27. SMITH Neil, « Toward a theory of gentrification: a back to the city movement by capital, not people », *Journal of the American planning association*, vol. 45, n° 4, 1979, pp. 538-548.

28. DEMOINET-HOSTE Dominique, « Échappées belles en ville », *Filière sport*, n° 48, 2017, pp. 24-27.

29. La surface varie généralement de 200 à 400 mètres carrés.

30. MULLER Jorg, « Les jeunes aiment le sport... de préférence sans contrainte », *Consommation et modes de vie - CRÉDOC*, n° 297, 2018, p. 2.

31. Observatoire Cetelem (Harris interactive), « Thème 3 : Les Français et leur rapport au sport. Enquête 3/3 : Le sport, à quel prix ? », *Les zooms, les modes de vie en vue - L'Observatoire Cetelem*, 2017, p. 16.

32. Ministère de l'Économie, de l'industrie et du numérique et ministère des Sports, *Prospective. Enjeux et perspectives des industries du sport en France et à l'international*, Paris, Pôle interministériel de prospective et d'anticipation des mutations économiques, 2016, p. 48.

33. IRDS, « La pratique sportive en Île-de-France, sept ans avant les jeux », *Les dossiers de l'IRDS*, n° 37, 2017, p. 4.

34. IRDS, « La pratique sportive en Île-de-France, sept ans avant les jeux », *Les dossiers de l'IRDS*, n° 37, 2017, p. 4.

35. UNION sport & cycle, *Les pratiques sportives et les équipements de proximité*, Paris, UNION sport & cycle, 2016, p. 6.

36. IRDS, « La pratique sportive en Île-de-France, sept ans avant les jeux », *Les dossiers de l'IRDS*, n° 37, 2017, p. 2.

LA VALORISATION DU SPORT DANS LES ESPACES URBAINS MÉTROPOLITAINS

2.3 L'ABSENCE DE RECONNAISSANCE ET DE FORMATIONS ADAPTÉES

À l'heure actuelle, une méconnaissance relative à l'égard des pratiques sportives urbaines est observable. Ces pratiques restent encore marginales, ce qui explique en partie l'auto-gestion actuelle. Toutefois, certaines d'entre elles sont plutôt bien accueillies et depuis longue date par les fédérations. C'est notamment le cas de la Fédération française de basketball (FFBB) avec l'opération « basket en liberté » au début des années 1990. La FFBB organise des tournois de *streetball*³⁷. Des exemples positifs sont aussi observables dans la fédération de double dutch et les fédérations multisports (UFOLEP, UCPA). Celles-ci encouragent les rapprochements entre les associations et les municipalités.

Le secteur associatif soutient activement la pratique sportive urbaine. L'apparition de nouvelles structures comme le « Collectif Freestyle »³⁸ (collectif national des pratiques et sports émergents), lancé à Massy en 2017, confirme le développement des pratiques en dehors du cadre fédéral. Dans ces structures, la culture communautaire est généralement très forte. Malgré l'absence de podiums et de compétitions, les associations organisent parfois des événements majeurs. Ainsi, à Paris, les randonnées hebdomadaires de roller sont gérées par le secteur associatif³⁹. Au niveau organisationnel, la protection des ouvertures de cortèges est administrée par la préfecture de police. Les queues de cortège sont pour leur part assurées par la Protection civile de Paris ou la Croix-Rouge aux frais des associations. La pratique d'activités sportives en-dehors des institutions pose notamment le problème de l'encadrement et de la sécurité. La disposition de vrais entraîneurs pour les cours permet de mieux encadrer les pratiquants et de diminuer le nombre d'accidents. Dans plusieurs villes françaises, des entraîneurs rémunérés par les municipalités (éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives) sont mis à disposition des usagers. C'est notamment le cas sur certaines aires de *fitness* (Metz, Strasbourg). Malgré l'accroissement des offres et pratiques sportives en ville, les associations et les usagers deviennent de plus en plus exigeants vis-à-vis des aménagements urbains.

3. LE RÔLE DES POUVOIRS PUBLICS ET DES ACTEURS PRIVÉS

3.1 L'AMÉNAGEMENT DU PAYSAGE URBAIN

L'aménagement des espaces publics et la mixité des usages, notamment à des fins sportives, sont aujourd'hui des enjeux majeurs pour les municipalités. Ainsi, la piétonisation et le désencombrement des rues, le décongestionnement des centres-villes, l'ouverture des places, la suppression du stationnement bilatéral mixte visent en partie à faciliter les mobilités pédestres et l'activité physique des usagers. Les interdictions de circulation des véhicules, en particulier les dimanches et les jours fériés, tendent à se multiplier. Des installations sportives démontables, conçues en matériaux légers sont installées, puis désassemblées le dimanche soir, afin de rendre la circulation automobile à la voirie. Ces projets visent à promouvoir l'activité physique et sportive des habitants et des passants.

Le partage des voies de circulation et la mise en place de systèmes de vélos en libre-service s'inscrivent dans cette dynamique. À Paris, ces dispositifs ont permis d'accroître le nombre de déplacements quotidiens à vélo passant ainsi de 1,3 % en 2001, à 3 % en 2010, puis 5 % en 2015⁴⁰. Ces aménagements urbains ont des enjeux financiers pour les pouvoirs publics et les acteurs privés. En 2018, Smoovengo⁴¹, en charge de Vélip' Métropole, a remporté le marché parisien pour 600 millions d'euros. Les municipalités privilégient désormais les mobilités actives et douces et cherchent à repousser les voitures des centres-villes en développant de façon encore très éparse les intermodalités. Cependant, la mise en œuvre de politiques de transports durables pose parfois des problèmes d'aménagement. À Amsterdam, 490 000 personnes utilisent un vélo quotidiennement alors que la municipalité compte seulement 840 000 habitants. L'augmentation exponentielle du nombre de cyclistes génère aujourd'hui des embouteillages sur les pistes cyclables, une saturation des places de parking, une hausse des accidents et une explosion des vols de deux-roues. Ce dernier point demeure notamment le principal frein à la pratique du vélo.

Malgré certaines limites, les décisions politiques retenues par les villes s'orientent de plus en plus vers la promotion de l'activité physique. La mortalité mondiale liée à l'insuffisance d'activité physique (5,3 millions en 2008)⁴² dépasserait aujourd'hui celle du tabac (5,1 millions en 2004)⁴³. Pour les autorités politiques des métropoles, la lutte contre les comportements physiquement passifs s'accompagne d'une végétalisation urbaine : aménagement d'espaces arborés, diminution de la pollution, amélioration des transports collectifs et de la qualité de vie des usagers. La prise en compte des enjeux environnementaux (reboisement, aménagement de promenades plantées, construction d'équipements en bois) rend la ville plus agréable et invite par conséquent à la pratique sportive. En Île-de-France, l'amélioration de la qualité sanitaire de la Seine et de ses canaux permet notamment la réintroduction d'espaces de baignade (bassin de la Villette, canal de l'Ourcq) et l'organisation d'épreuves sportives (Paris à la nage, TraverSeine, Voiles en Seine, Garmin triathlon de Paris-Île-de-France).

3.2 L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

L'analyse de l'installation des équipements sportifs en milieu urbain nécessite de rappeler l'évolution des modes et lieux de pratiques, ainsi que les moyens de financements des équipements sportifs. Certains équipements sont aujourd'hui marqués par une relative vétusté et une forme d'inadéquation par rapport à la demande. 38 % des équipements sportifs ont aujourd'hui plus de 34 ans⁴⁴. D'après un rapport de la Cour des Comptes en 2009, la modernisation du

37. Il s'agit très souvent de rencontres *open* entre quartiers.

38. Le « Collectif Freestyle » regroupe cinq disciplines : le double dutch, le freestyle ball, le break dance, le tricks et le *street workout*.

39. D'après les données de la Mairie de Paris, Rollers et Coquillages et Pari Roller rassemblent en moyenne entre 3 000 et 5 000 patineurs pour la première et près d'un millier pour la seconde (2017).

40. COUREL Jérémy et RIOU Dominique, *40 ans d'évolution du vélo. Le vélo retrouve sa place parmi les transports du quotidien en Île-de-France*, Paris, Institut d'aménagement et d'urbanisme, 2014, p. 7.

41. Smoovengo est un *consortium* franco-espagnol regroupant Indigo, Mobivia, Moventia et Smoove.

42. LEE I-Min et al., « Effect of physical inactivity on major non-communicable diseases worldwide: an analysis of burden disease and life expectancy », *The Lancet*, vol. 380, n° 9838, 2012, pp. 219 - 229.

43. OMS, *Global health risks: Mortality and burden of disease attributable to selected major risks*, Genève, OMS, 2009, p. 11.

44. D'après les données du Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques (RES) au 30/03/2018.

LA VALORISATION DU SPORT DANS LES ESPACES URBAINS MÉTROPOLITAINS

parc est évaluée à 21 milliards d'euros. En France, les dépenses d'investissements en équipements sportifs sont majoritairement destinées aux équipements sportifs du quotidien, hors les programmes de grands ouvrages (plan de rénovation des stades de l'Euro 2016, programmes Aréna et Zénith). En 2012, les dépenses des collectivités territoriales en faveur du sport s'élèvent à 12,1 milliards d'euros : 5,7 milliards d'euros en investissement et 6,4 milliards d'euros en fonctionnement⁴⁵. En 2018, le Centre national pour le développement du sport (CNDS) a accordé 5 millions d'euros aux collectivités pour la construction d'équipements sportifs de proximité et innovants en accès libre. Ce dispositif fait partie intégrante du Plan héritage et société. Dans un contexte de resserrement des financements publics⁴⁶, ces évolutions amènent les collectivités à repenser leurs besoins en équipements et le nécessaire rééquilibrage entre financements publics et privés.

L'installation d'équipements sportifs de proximité (plateaux de *fitness* et multisports) participe pleinement à la valorisation du sport en ville. À Genève, leur installation a été portée par la municipalité dans le cadre d'un programme de *fitness* urbain intitulé « Proxisport ». Les sites sont géolocalisés et une application mobile (*Sport city tou*) propose des parcours sportifs. En France, les travaux conduits dans le cadre de la préfiguration de la Filière sport ont mis en exergue le potentiel d'innovation dans la conception des équipements sportifs de proximité. Le projet de chaire partenariale d'enseignement et de recherche mené par les ministères de la Culture et des Sports dans les Écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) vise notamment à approfondir les connaissances sur « l'architecture et l'ergonomie des équipements sportifs de proximité ».

Des modules de *fitness* urbain et des programmes en plein air soutenus par les villes sont aussi développés en partenariat avec des acteurs privés tels que des clubs de *fitness*. Des industriels français sont aujourd'hui spécialisés dans les équipements et le mobilier urbain sportif (Casal Sport, Chabal Sport, Protec Sport, Husson international, Pro-Urba, Proludic, etc.). Ces sociétés ont pris conscience du développement des pratiques sportives urbaines, du manque d'équipement en ville et de la généralisation de l'utilisation du smartphone dans le cadre de la pratique. Chez les jeunes âgés de 16 à 25 ans, 44 % des sportifs autonomes pratiquent leur activité avec un smartphone⁴⁷. Des sociétés comme Airfit cherchent aujourd'hui à digitaliser les équipements de plein air en accès libre. Les innovations ludiques et techniques sont stimulées, notamment dans la conception, la mise en œuvre et l'offre de services sportifs (connectivité, installation d'équipements à énergie positive, cohabitation des publics).

La rencontre entre l'offre et la demande demeure difficile, notamment dans un contexte budgétaire contraint. Les installations des aires de *fitness* en accès libre sont parfois demandées sans étude de marché préalable, car il s'agit d'un équipement abordable. Malgré l'activation sociale des mairies, un écart entre la réalité du terrain et les équipements aménagés est observable. Afin d'optimiser la fréquentation, davantage d'études prospectives devraient être réalisées en amont. L'espace de vie⁴⁸ mérite d'être mieux pris en considération. De même, les dispositifs de sécurisation contre le vol et les risques routiers doivent être privilégiés. De manière schématique, les entreprises tendent aujourd'hui à innover sur trois volets distincts : la technique (éclairages, utilisation de l'eau, sols podotactiles, utilisation de nouveaux matériaux pour les gazons synthétiques), les modèles économiques et l'activation sociale des publics.

Le renforcement des liens entre l'innovation, le numérique et la pratique sportive contribue à la digitalisation du paysage urbain et au développement des Smart Cities. Les métropoles asiatiques comme Hong Kong et Singapour ont d'ailleurs été pionnières en ce domaine.

3.3 L'ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS SPORTIFS ET LUDO-SPORTIFS

Les organisateurs d'événements sportifs et ludo-sportifs (mairies, fédérations sportives, GIP, associations, entreprises d'événementiel) participent pleinement à la valorisation du sport en ville. Les randonnées roller, les courses à thème (la Color run à Paris, la Mud day à Madrid), les trails urbains (Lyon, Cannes, Issy-les-Moulineaux) sont aujourd'hui en plein essor. À Montpellier, le Festival international des sports extrêmes (FISE), organisé sur les berges du Lez, attire chaque année plus de 500 000 personnes. La ville et la métropole sont les premiers financeurs de l'événement (555 000 €). Certaines manifestations sportives urbaines ont aujourd'hui un rayonnement national, voire international. Depuis 2014, le championnat Formule E de la Fédération internationale de l'automobile (FIA) organise des courses dans les rues des grandes métropoles (le circuit des Invalides à Paris, Red Hook-Brooklyn à New York, Central Harbourfront à Hong Kong). Pour les constructeurs automobiles, ces courses ont des enjeux techniques et financiers. Pour les municipalités, ce sont des vitrines pour le développement de la mobilité propre en ville et le marketing sportif territorial.

Stimulées par les enjeux économiques, les entreprises spécialisées dans l'événementiel sportif concourent activement au renforcement de la pratique en ville. Ainsi, dans le cadre du marathon de Paris, Amaury Sport Organisation (ASO), qui assure l'organisation de l'événement, génère 5,6 millions d'euros de chiffre d'affaires⁴⁹ et une marge brute de près de 30 %. Les marques d'équipementiers ou de sponsoring financent et profitent ainsi de la visibilité des événements. En 2018, une épreuve du championnat du monde d'ice-cross downhill Red Bull s'est déroulée sur le Vieux-Port à Marseille. Au-delà des retombées économiques pour les municipalités et les commerçants (hébergement, restauration, commerces, transport sur site), le tourisme et l'événementiel sportif ont un impact positif sur l'attractivité et l'image des villes. Pour les métropoles, ces manifestations sportives à portée internationale tels les marathons et semi-marathons (New York, Boston, Londres) répondent à des stratégies de marketing urbain.

À l'échelle internationale, les « métropoles sportives » correspondent en partie aux villes qui cristallisent les dynamiques de la globalisation⁵⁰. Les « villes globales » (*global city*) dominent la hiérarchie urbaine mondiale⁵¹. Ce sont elles qui disposent des centres de décisions et de commandement dans les domaines économiques, politiques, diplomatiques, culturels et financiers. L'organisation de Grands événements sportifs internationaux (GESI), l'implantation d'équipements sportifs pouvant accueillir des compétitions internationales, la concentration d'activités directionnelles dans le domaine du sport et le taux

45. D'après les chiffres du ministère des Sports en 2013.

46. La Dotation globale de fonctionnement (DGF) des collectivités s'élève à 30,86 milliards d'euros en 2017.

47. MULLER Jorg, « Les jeunes aiment le sport... de préférence sans contrainte », *Consommation et modes de vie - CRÉDOC*, n° 297, 2018, p. 4.

48. La qualité des ambiances, la protection contre les aléas météorologiques, la proximité avec des lieux attractifs, la présence d'espaces de repos, l'installation de sanitaires, etc.

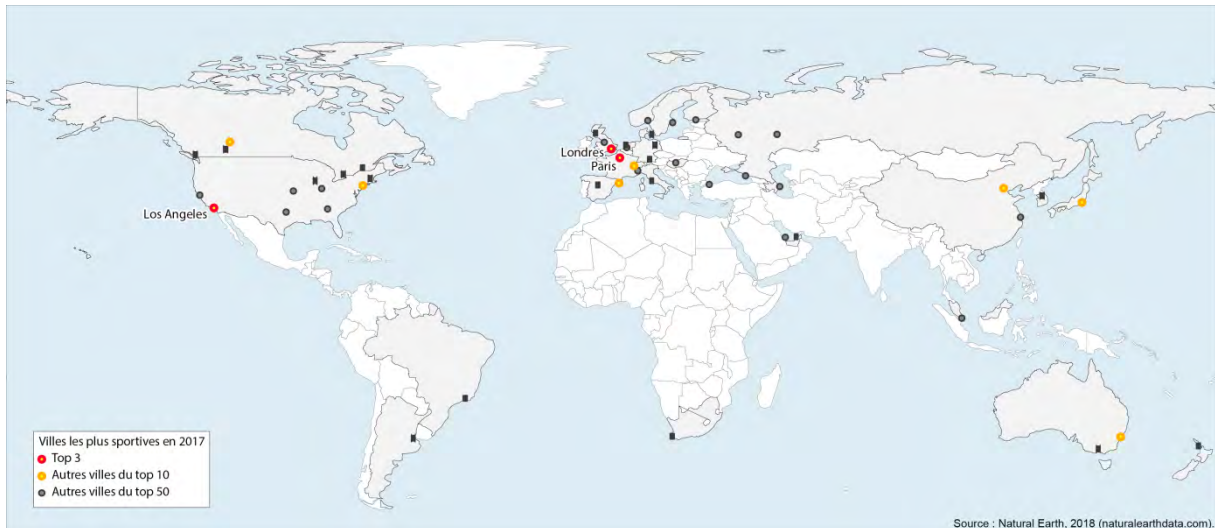
49. Trois millions des droits d'inscription, deux millions des sponsors et 500 000 € de recettes diverses.

50. DOLLFUS Olivier, *La Mondialisation*, Paris, Presses de Sciences Po, 2001, 167 pages.

51. SASSEN Saskia, *The Global City: New York, London, Tokyo*, Princeton, Presses universitaires de Princeton, 2001, pp. 85-196.

LA VALORISATION DU SPORT DANS LES ESPACES URBAINS MÉTROPOLITAINS

d'activité physique de la population active déterminent en partie le caractère sportif des métropoles. D'après le classement de Burson-Marsteller Sport et Around the Rings⁵², Londres, Los Angeles et Paris dominent la hiérarchie mondiale (carte 1). Lausanne qui abrite le Tribunal arbitral du sport, le siège du Comité international olympique (CIO) et plusieurs fédérations internationales (athlétisme, natation, volley-ball, gymnastique, aviron, baseball, tennis de table) se classe au 4^e rang, alors que la ville ne dispose pas d'aéroport international.



Carte 1 : Le classement des 40 villes les plus sportives. Sources : Around the rings et Burson Marsteller, 2017. URL : <https://www.burson-marsteller-sport.com>

La distribution des villes sportives répond à la tripolarisation de l'économie mondiale. L'inégale répartition des métropoles souligne la faiblesse des villes sud-américaines et africaines sur la scène internationale. Cependant, l'intégration économique de nouveaux acteurs majeurs comme la Chine, l'Inde, l'Afrique du Sud, le Brésil et le Mexique est susceptible de faire émerger de nouvelles métropoles sportives.

CONCLUSION

À l'heure de la globalisation et de la modernisation urbaine, la pratique sportive en ville fait partie des marqueurs urbanistiques qui correspondent aux standards urbains internationaux. La « ville sportive » cède peu à peu le pas à la « rue sportive ». La modernisation des villes, l'adoption de nouveaux modèles urbains, la diffusion de la société de consommation et le développement de la société de loisirs participent pleinement à l'inscription du sport dans le paysage urbain. Depuis 2016, le label Ville active et sportive créé par le ministère des Sports, l'Association nationale des élus aux sports (ANDES) ainsi que l'UNION sport & cycle a pour objectif de récompenser les initiatives, les actions, les politiques sportives et la promotion des activités physique et sportives sur les territoires. Les événements sportifs organisés par les villes candidates figurent parmi les critères d'évaluation. En 2018, 326 villes françaises ont déjà été labellisées.

Dans ce contexte, les pouvoirs publics et les acteurs privés jouent un rôle influent dans la valorisation du sport en ville, car ces pratiques génèrent des intérêts économiques et d'image en termes de marketing urbain. Pour le citoyen, le *street sport* devient un objet de consommation ludique qui fait partie de son mode de vie. Les pratiques autonomes du « sport loisir » sont aussi représentatives de la montée de l'individualisme dans les sociétés.

L'augmentation de la population urbaine et la croissance de la demande sportive mondiale font apparaître les villes comme des clés d'entrée privilégiées pour analyser les pratiques sportives des usagers. En 2018, près d'un être humain sur deux vit en ville, et d'après les estimations du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, en 2050, la part de la population urbaine mondiale s'élèvera à 70 %⁵³. Les villes des pays émergents et en développement sont donc des marchés porteurs pour les entreprises de l'économie du sport : matériel sportif, équipements, gestion des équipements, organisation événementielle, sécurité et économie numérique.

De manière générale, les usages sportifs dans les espaces publics tendent à converger de manière analogue. Toutefois, ce sont les rythmes et l'intensité des processus qui diffèrent. À Paris, l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques 2024 doit contribuer à l'action de levier du ministère des Sports d'augmentation du nombre de pratiquants et de développement des pratiques sportives. Dans ce contexte, l'aménagement des espaces publics et la mixité des usages figurent parmi les marges de progrès disponibles pour développer la pratique sportive au sein de la société française.

52. Les résultats sont basés sur un vote public en ligne et celui des grands dirigeants sportifs des fédérations internationales, des comités olympiques nationaux, des médias sportifs et d'autres influenceurs dans le monde du sport. Compte tenu de l'expertise des dirigeants sportifs, leurs réponses sont plus fortement pondérées que celle du grand public.

53. United Nations Human Settlements Programme (UN-Habitat), *State of the world's cities 2010/2011: bridging the urban divide*, Londres, Earthscan Ltd, 2008, p. 12.

LA VALORISATION DU SPORT DANS LES ESPACES URBAINS MÉTROPOLITAINS

BIBLIOGRAPHIE :

- AUGUSTIN Jean-Pierre, « Espaces publics et cultures sportives », *Géocarrefour*, n° 1, vol. 76, 2001, pp. 27-30.
- AUGUSTIN Jean-Pierre, « Générations d'équipements sportifs. Diversification des lieux et des pratiques en agglomération bordelaise », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 79, 1998, pp. 5-13.
- BOYER Annie et ROJAT-LEFEBVRE Élisabeth, *Aménager les espaces publics. Le mobilier urbain*, Paris, Le Moniteur, 1994, 307 pages.
- CLANCHÉ François et RASCOL Odile, « Le découpage en unités urbaines en 2010. L'espace urbain augmente de 19 % en une décennie », *Insee Première*, n° 1364, 2011, 4 pages.
- CLÉRON Éric, « Les licences et clubs des fédérations sportives agréées en 2014 », *INJEP - Stat-Info*, n° 16-04, 2016, 8 pages.
- Commission européenne (TNS Political & Social network), *Eurobaromètre sur les activités physiques et sportives*, Bruxelles, Commission européenne, 2018, 133 pages.
- COUREL Jérémy et RIOU Dominique, *40 ans d'évolution du vélo. Le vélo retrouve sa place parmi les transports du quotidien en Île-de-France*, Paris, Institut d'aménagement et d'urbanisme, 2014, 11 pages.
- DEMOINET-HOSTE Dominique, « Échappées belles en ville », *Fillière sport*, n° 48, 2017, pp. 24-27.
- DOLLFUS Olivier, *La Mondialisation*, Paris, Presses de Sciences Po, 2001, 167 pages.
- DORVILLÉ Christian et SOBRY Claude, « La ville revisitée par les sportifs...? », *Territoire en mouvement. Revue de géographie et aménagement* [En ligne], n° 3, 2006.
- ESCAFFRE Fabrice, *Espaces publics et pratiques ludo-sportives à Toulouse : l'émergence d'une urbanité sportive ?*, thèse de doctorat de géographie, Université de Toulouse-Le Mirail, 2005, 419 pages.
- ESCALON Hélène, BOSSARD Claire et BECK François (dir.), *Baromètre santé nutrition 2008*, Saint-Denis, Inpes, 2009, 426 pages.
- GALEA Gauden et TSAY Shin-Pei (dir.), *Towards more physical activity in cities. Transforming public spaces to promote physical activity - a key contributor to achieving the sustainable development goals in Europe*, New York, Gehl Institute, 2017, 96 pages.
- GALISSI Vanessa et PRAZNOCZY Corinne, *La promotion et la mise en œuvre de programmes d'activité physique et de lutte contre la sédentarité en milieu professionnel*, Clermont-Ferrand, Onaps, 2017, 50 pages.
- Observatoire Cetelem (Harris interactive), « Thème 3 : Les Français et leur rapport au sport. Enquête 3/3 : Le sport, à quel prix ? », *Les zooms, les modes de vie en vue - L'Observatoire Cetelem*, 2017, 28 pages.
- HAUMONT Antoine, « Le sport post-moderne dans les villes des États-Unis. Expansion, diversité et concentration des classes moyennes », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 79, 1998, pp. 22-32.
- IRDS, « La pratique sportive en Île-de-France, sept ans avant les jeux », *Les dossiers de l'IRDS*, n° 37, 2017, 20 pages.
- LEE I-Min et al., « Effect of physical inactivity on major non-communicable diseases worldwide: an analysis of burden disease and life expectancy », *The Lancet*, vol. 380, n° 9838, 2012, pp. 219-229.
- LEFÈVRE Brice et THIERY Patrick, « Les principales activités physiques et sportives pratiquées en France en 2010 », *INJEP - Stat-Info*, n° 11-02, 2011, 6 pages.
- LEFÈVRE Brice et THIERY Patrick, « Les premiers résultats de l'enquête 2010 sur les pratiques physiques et sportives en France », *INJEP - Stat-Info*, n° 10-01, 2010, 4 pages.
- MANDOUL Thierry, *Sports, portrait d'une métropole*, Paris, Éditions du Pavillon de l'Arsenal, 2014, 26 pages.
- MERLIN Pierre, « Marche à pied », dans MERLIN Pierre et CHOAY Françoise (dir.), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF, 2005, pp. 519-520.
- MEZIANI Méhand, VAULÉON Yann-Fanch et BOURENNANE Ismaël, *Étude pour le développement de parcours sportifs et d'équipements en accès libre dans l'espace public parisien*, Paris, Apur, 2016, 56 pages.
- MEZIANI Méhand, VAULÉON Yann-Fanch et VILLOT Anne-Marie, *L'espace public parisien : nouvelles pratiques, nouveaux usages*, Paris, Apur, 2012, 68 pages.
- Ministère de l'Économie, de l'industrie et du numérique et ministère des Sports, *Prospective. Enjeux et perspectives des industries du sport en France et à l'international*, Paris, Pôle interministériel de prospective et d'anticipation des mutations économiques, 2016, 280 pages.
- Ministère des Sports, Insep et MEOS, *La pratique des activités physiques et sportives en France. Résultats de l'enquête menée en 2010 par le ministère en charge des Sports et l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance*, Paris, Éditions de l'Insep, 2016, 73 pages.
- Ministère des Sports, *Atlas des équipements sportifs français par grandes catégories*, Paris, ministère des Sports, 2011, 45 pages.
- Ministère des Sports, *L'offre d'équipements sportifs et les freins à la pratique sportive dans les Zones urbaines sensibles*, Paris, ministère des Sports, 2014, 68 pages.
- MULLER Jorg, « Les jeunes aiment le sport... de préférence sans contrainte », *Consommation et modes de vie - CRÉDOC*, n° 297, 2018, 4 pages.

LA VALORISATION DU SPORT DANS LES ESPACES URBAINS MÉTROPOLITAINS

- Observatoire de l'économie du sport et le Centre national pour le développement du sport (Nomadéis), *Cartographie des chaînes de valeurs de l'événementiel sportif*, Paris, ministère des Sports, 2016, 77 pages.
- OMS, *Global health risks: Mortality and burden of disease attributable to selected major risks*, Genève, OMS, 2009, 70 pages.
- OMS, *Recommandations mondiales sur l'activité physique pour la santé*, Genève, OMS, 2010, 60 pages.
- PAQUOT Thierry, *L'espace public*, Paris, La Découverte, 2009, 125 pages.
- PICOT David, « Le bénévolat sportif en quête de sens », *Acteurs du sport*, n° 192, 2017, pp. 9-13.
- Pôle ressources national des sports de nature (PRNSN), UNION sport & cycle et Laboratoire sur les vulnérabilités et l'innovation dans le sport (L-Vis), *Baromètre des sports et loisirs de nature en France*, Lyon, Université Claude Bernard - Lyon 1, 2016, 25 pages.
- SASSEN Saskia, *The Global City: New York, London, Tokyo*, Princeton, Presses universitaires de Princeton, 2001, 447 pages.
- SMITH Neil, « Toward a theory of gentrification: a back to the city movement by capital, not people », *Journal of the American planning association*, vol. 45, n° 4, 1979, pp. 538-548.
- SOBRY Claude (dir.), *Le tourisme sportif*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 2005, 384 pages.
- STEINBERG Frédéric (coord.), « Pratiques ludo-sportives urbaines, sports émergents », dans *Guide pratique « Accompagner la création d'entreprise »*, ministère des Sports, 2015, pp. 52-72.
- UNION sport & cycle, Étude : « Sport en entreprise », Paris, UNION sport & cycle, 2017, 25 pages.
- UNION sport & cycle, *Les pratiques sportives et les équipements de proximité*, Paris, UNION sport & cycle, 2016, 17 pages.
- United Nations Human Settlements Programme (UN-Habitat), *State of the world's cities 2010/2011: bridging the urban divide*, Londres, Earthscan Ltd, 2008, 220 pages.
- VIGNEAU François-Emmanuel, *Les espaces du sport*, Paris, PUF, 1998, 127 pages.

REMERCIEMENTS

Wladimir Andreff, Professeur Émérite, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Maud Gallay, Chargée de projets, Direction du développement des capacités des territoires, CGET

Samir Maouche, Chargé de projets, Direction de la ville et de la cohésion urbaine, CGET

Claire Rabès, Responsable des affaires institutionnelles, UNION sport & cycle

Gilles Toutin, Adjoint au chef du bureau, Observatoire des territoires, CGET

Rédacteur : **Howard Vazquez**

Éditeur : Ministère des Sports - 95, Avenue de France - 75650 Paris Cedex 13

Directrice de la publication : **Laurence Lefèvre**, Directrice des Sports

Contact presse : howard.vazquez@sports.gouv.fr